



FRAIS PARTS SCI ISSUES DE SUCCESSION

Par **CCFL**, le **24/01/2021** à **17:18**

Bonjour

en 2001, après le décès de mon père, mes deux soeurs et moi même avons reçu 50% de parts sociales d'une SCI par voie de succession.

Nous voulons vendre ces parts en 2021, mais nous n'arrivons pas à obtenir le calcul des frais d'acquisition de ces parts reçues de succession.

aucune indication ne figure dans la notice de la déclaration de plus value 2018-IOM à ce sujet.

les frais de succession était de 20% et les frais de notaire de 8000 euros.

Pouvez-vous me donner un exemple de calcul et me communiquer les textes régissant

les frais d'acquisition de parts de SCI par voie de succession.

Merci pour votre aide